

Département de la Dordogne  
**DOSSIER D'INVENTAIRE**  
PETIT PATRIMOINE RURAL BÂTI DU PÉRIGORD

CONSEIL DEPARTEMENTAL  
Conseil d'Architecture d'Urbanisme  
et d'Environnement de la Dordogne  
(C.A.U.E. 24).

LA PIERRE ANGULAIRE  
Généralisme mouvement  
Les Aînés ruraux  
(Association loi de 1901)



**Arrondissement : Nontron**  
**Canton : Mareuil**  
**Commune : Saint-Sulpice de Mareuil**  
**Lieu-dit : Corneuil**  
**Édifice : Pigeonnier du château de Beurecueil**  
**DOSSIER n°**

## LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Longitude : 0°32'04.86'' Est du Méridien international.

Latitude : 45°28'30.99'' Nord

Altitude : 133 mètres.



Extrait de la carte topographique de l'IGN au 1/25000 Nontron n°1833 SB.

# CARACTERISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

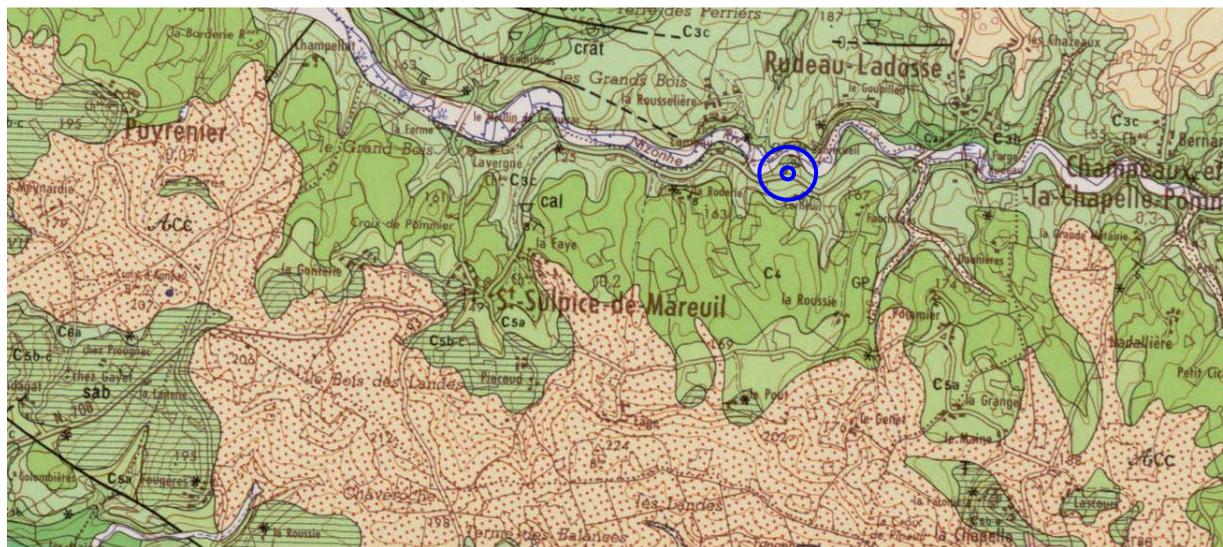
## Géologie

Ce pigeonnier est localisé sur la bordure Nord-Est du Bassin Aquitain et plus précisément sur le flanc Nord Est du synclinal de Combiers Saint Crépin de Richemont de direction NW-SE.

Cet édifice est situé sur des terrains sédimentaires d'âge Crétacé (C<sub>3c</sub> -100 Ma). Ainsi, la nature du sous-sol sur lequel repose le pigeonnier est globalement crayeuse avec quelques intercalations de sables. Ces formations sont les témoins d'un environnement typique de mer ouverte avec des apports détritiques terrigènes caractéristiques de cette période. Ces sédiments sont associés à l'épisode de transgression de la Mer Coniacienne sur toute la partie Sud-Ouest de la France.

Au Nord, des formations sédimentaires plus anciennes d'âge Angoumien affleurent. Il s'agit de calcaires crayeux à rudistes à l'origine des corniches visibles dans le modelé du paysage.

Au Sud de ce site on retrouve des terrains sédimentaires quaternaires de type altérites (Acc). Ces dernières se sont constituées suite à l'érosion des terrains coniaciens situés juste au Nord.



Extrait de la carte géologique de Nontron (n°734) et de sa notice.  
(D'après le portail géoscientifique Info Terre du BRGM)  
(Bureau de Recherches Géologiques et Minières)

## CARACTERISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

### Situation écologique et environnementale



Extrait de la photo aérienne orientation plein Nord (*Géoportail–IGN-2021*)

Le domaine de Beaurecueil, après son riche passé industriel qu'étaient les forges, nous offre aujourd'hui sous l'appellation « Beaurecueil-Forge de la poésie » un visage plus culturel sur les traces d'Alcide Dusolier (1836-1918), homme politique républicain, député, puis sénateur de la Dordogne, mais aussi journaliste, poète et critique littéraire, qui occupa les lieux jusqu'à son décès.

Les actuels propriétaires du château, Jean Noël Cuénod, journaliste, blogueur, écrivain et poète et son épouse Christine Zwingmann, danseuse classique, poétesse et thérapeute, animent ces lieux chargés d'histoire en organisant causeries, conférences, expositions picturales et spectacles où se côtoient la danse, la poésie et la musique.

## LOCALISATION CADASTRALE

Cadastre rénové en 1951 (dernière mise à jour le 01/2024 )

Échelle d'origine: 2500

Section: C

Feuille n°: 1

Parcelle n°: 118

Surface: 36 ca

Propriétaire: Mr Cuénod Jean-Noël.

Observation:



Extrait du plan cadastral de la commune de Saint-Sulpice de Mareuil ,  
à l'échelle du 1/1500. Section C, feuille n°1.

## LOCALISATION CADASTRALE ANCIENNE

Cadastre établi le 10 juin 1823.

Échelle d'origine: 12500

Section: C

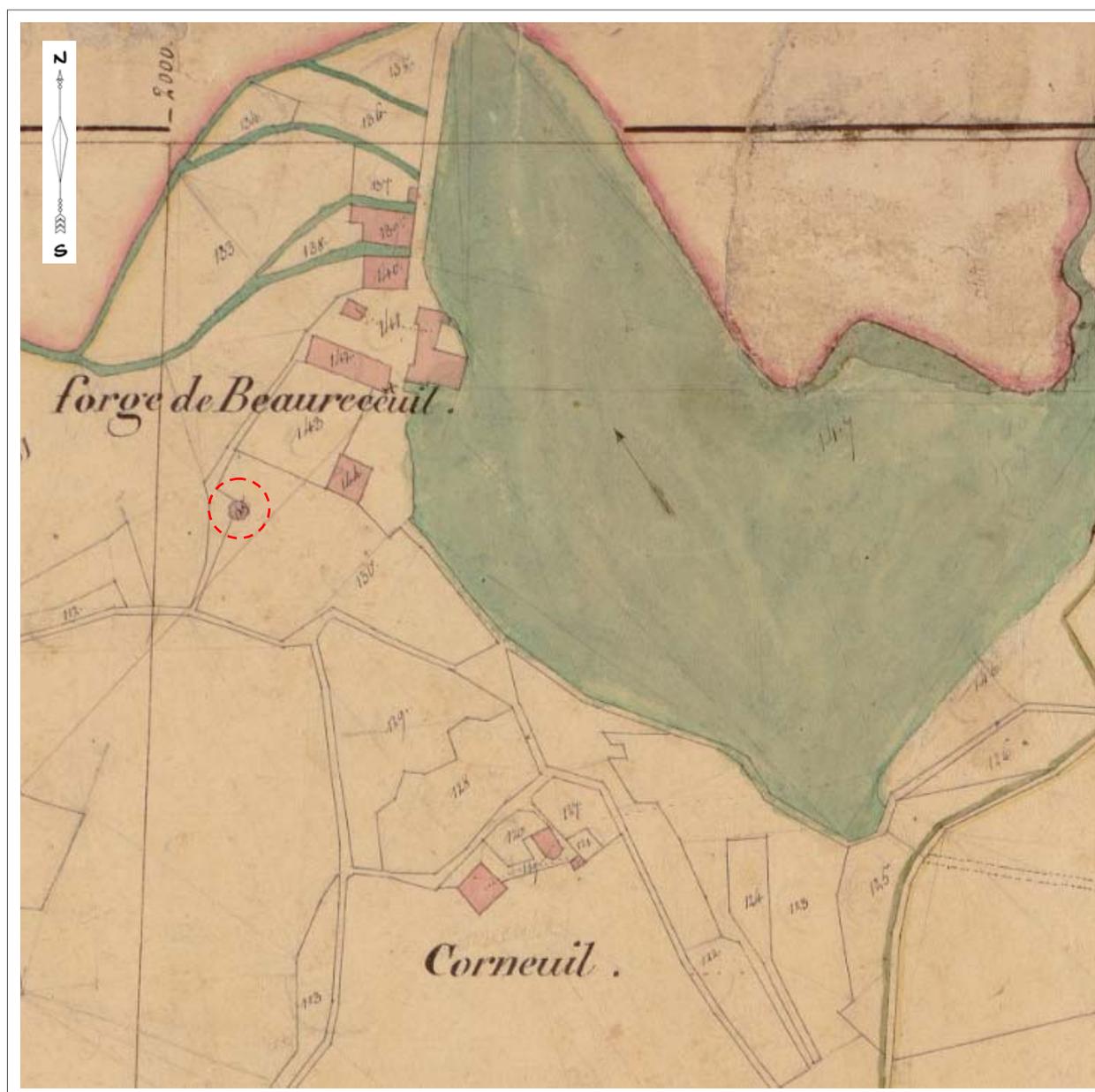
Feuille n°: 1

Parcelle n°: 145

Surface: 60 ca

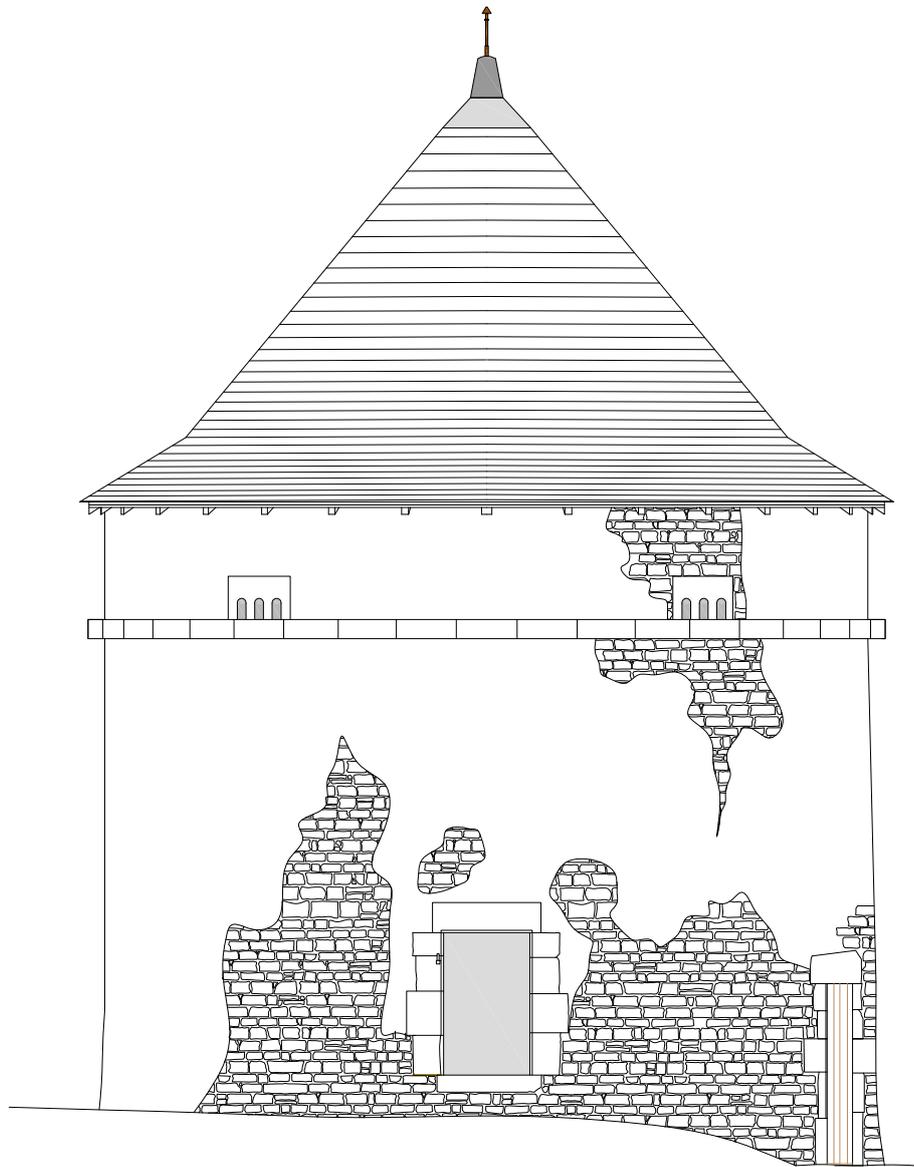
Propriétaire: en 1823 Mr Ribeyrol Louis.

Observation:



Extrait du plan cadastral napoléonien de la commune de Saint-Sulpice de Mareuil, sans échelle.  
Section C, feuille n°1.

# DESCRIPTIF GRAPHIQUE



## PIGEONNIER DE BEAUCUEIL

Saint-Sulpice de Mareuil

Corneuil

( Planche I/III )

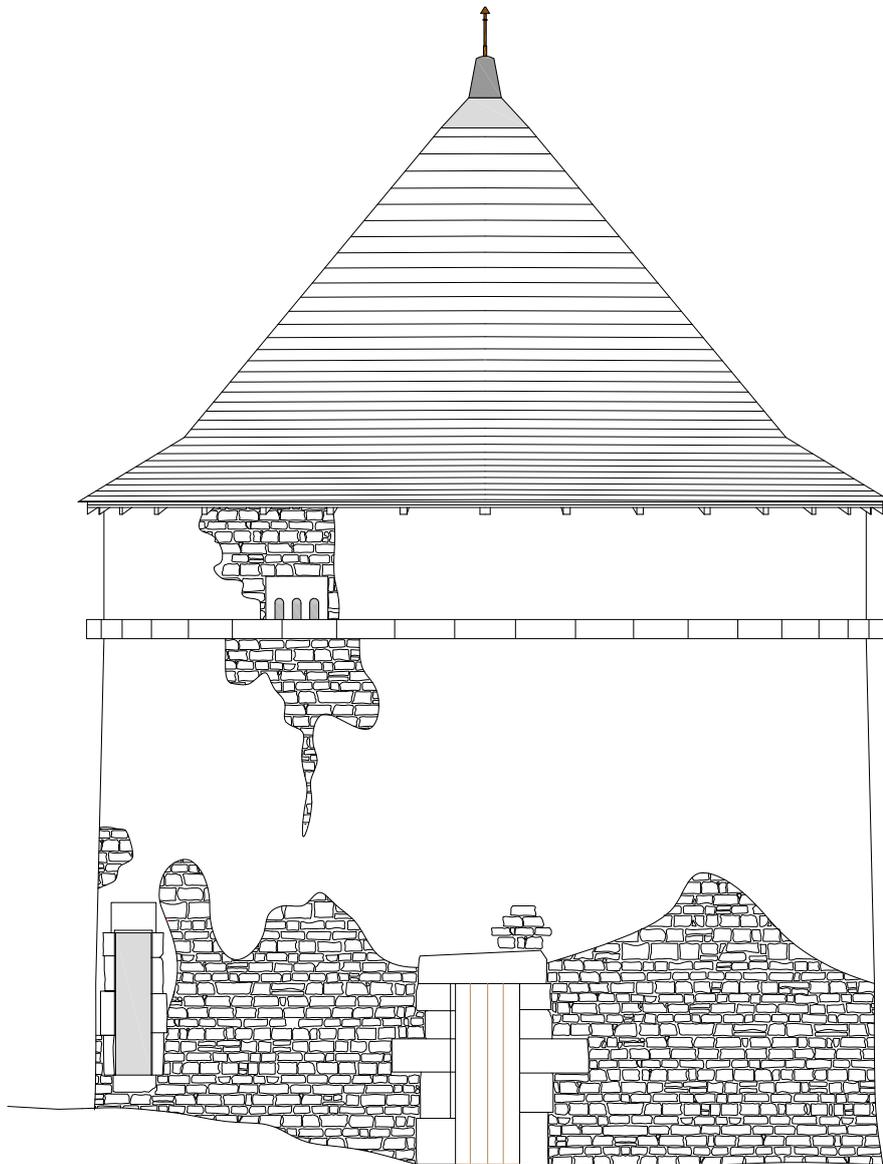
(02/2024)

Echelle du 1/75



Vue en élévation Est

# DESCRIPTIF GRAPHIQUE



## PIGEONNIER DE BEAURECUEIL

Saint-Sulpice de Mareuil

Corneuil

( Planche II/III )

(02/2024)

Echelle du 1/75



Vue en élévation Nord-Est

# DESCRIPTIF GRAPHIQUE

## PIGEONNIER DE BEAURECUEIL

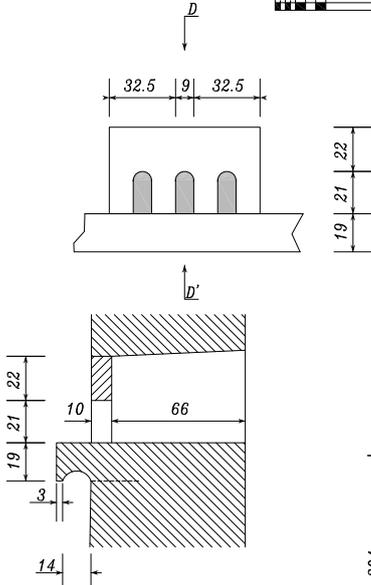
Saint-Sulpice de Mareuil

Corneuil

( Planche III/III )

(02/2024)

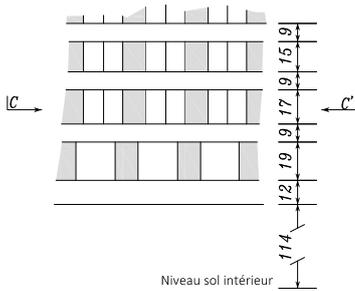
Echelle du 1/75



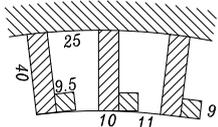
Coupe suivant DD'

Détail de la fuite Sud-Est

Echelle du 1/37.5



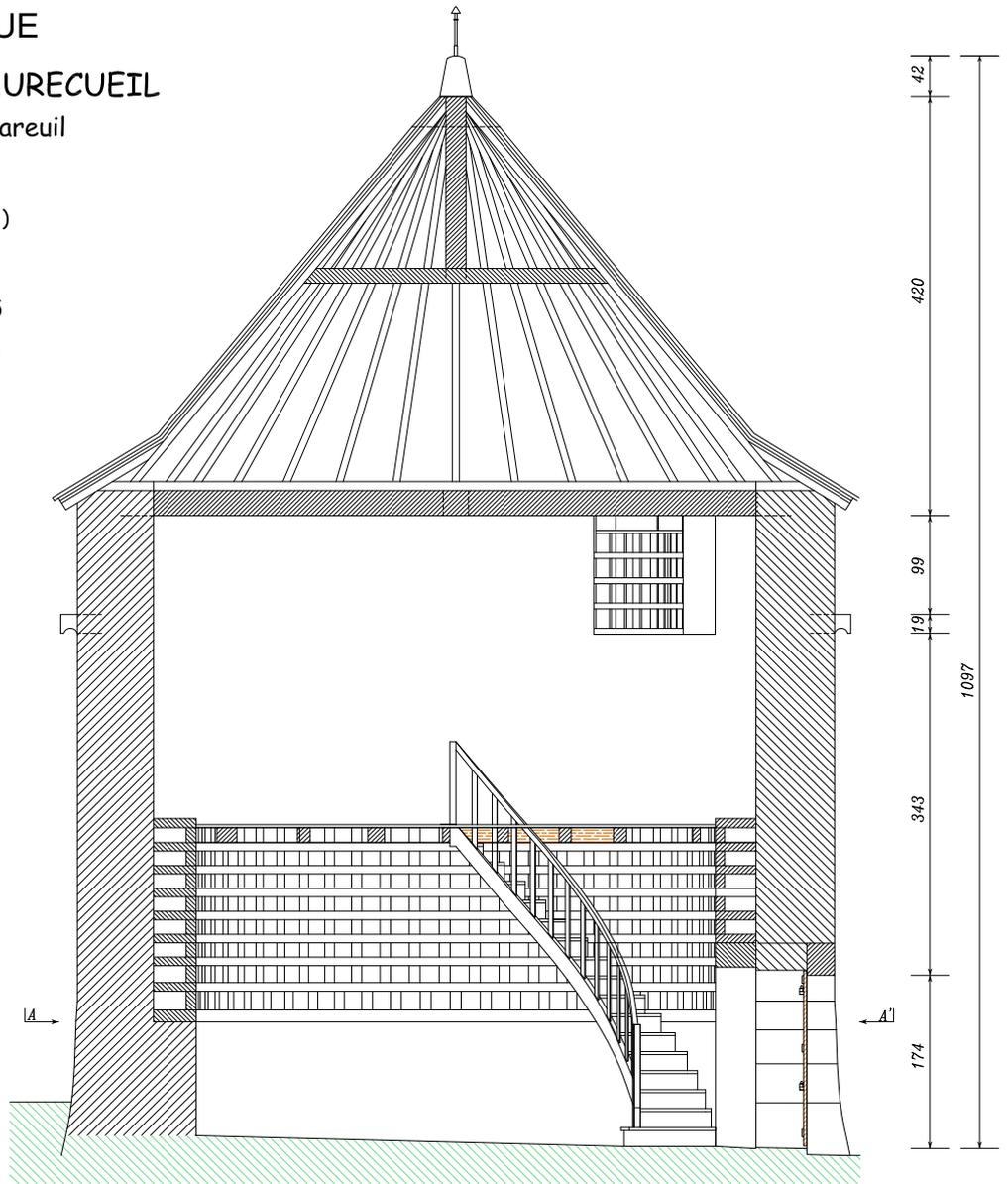
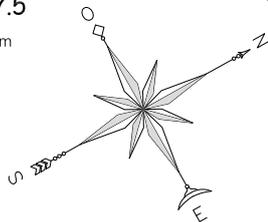
Niveau sol intérieur



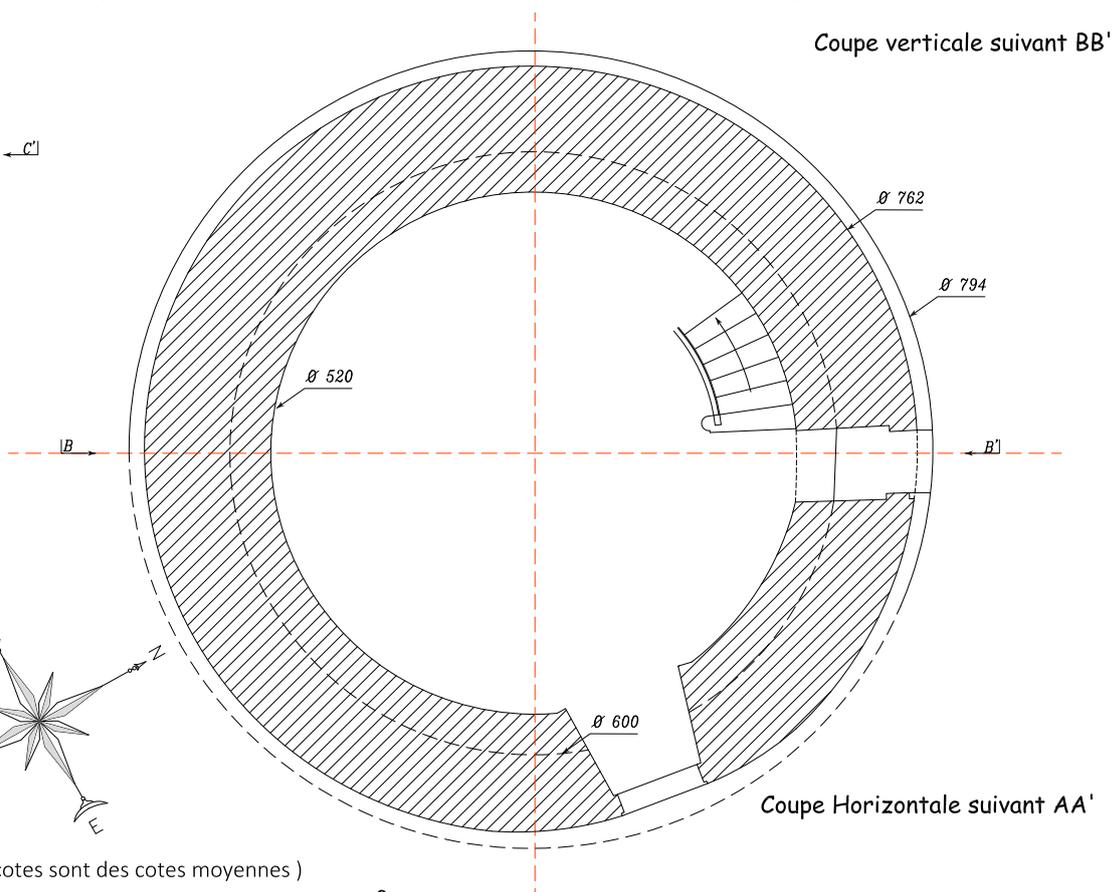
Coupe suivant CC'

Détail des boulins

Echelle du 1/37.5



Coupe verticale suivant BB'



Coupe Horizontale suivant AA'

( Observation: l'ensemble des cotes sont des cotes moyennes )

## DESCRIPTIF ECRIT

Le pigeonnier de Beaucueil est un colombier à pied. Il était exclusivement, à l'origine, réservé à l'élevage des pigeons. Il est de forme cylindrique plus ou moins régulière, légèrement empâtée à sa base. Il a un diamètre extérieur de 7.62 mètres  $\pm$  10 cm à mi-hauteur, un diamètre intérieur de 5.20 mètres  $\pm$  5 cm au rez-de-chaussée, de 6 mètres  $\pm$  5 cm à l'étage et une hauteur totale qui avoisine les 11 mètres. Les murs d'une épaisseur de 1.24 mètre  $\pm$  5 cm sont bâtis en moellon enduit.

L'accès à l'intérieur du pigeonnier se fait par une ouverture qui se situe côté Nord-Est. L'encadrement de la porte est en pierre de taille sur toute l'épaisseur du mur, son seuil a été rabaissé au niveau du sol, pour prouver l'arrêt de la feuillure de la porte primitive à environ cinquante centimètres du sol.

Une autre ouverture au Sud-Est, a été créée plus tardivement, lors des modifications qui ont été apportées à ce pigeonnier. Son encadrement feuilluré est en pierre de taille. Les restes d'un gond sur un des jambages viennent prouver la présence ancienne d'une fermeture avec ouverture vers l'extérieur.

Le larmier ou randière, corniche en saillie en pierre de taille, ceinture extérieurement le pigeonnier. Il n'y a pas de corniche qui fasse la jonction entre les murs et la toiture. Juste au-dessus de la randière qui sert de planche d'envol se trouvent deux fuies ou grille d'envol, à trois trous d'envol, une au Sud et l'autre au Nord-Est.

La toiture est en poivrière. La charpente, faite dans les règles de l'art, est à deux enrayures. La toiture est réalisée en tuiles plates. Un entourage en zinc enserre l'épi de faitage tronc conique en fer.

Ce pigeonnier compte aujourd'hui deux niveaux.

Au rez-de-chaussée, les boulines sont réalisées en pierre de taille, les closoirs ont été murés, quelques-uns ont été démurés, nous permettant ainsi d'en connaître la structure. On compte huit rangées de boulines avec un nombre variable par rangée, pour un total d'environ 395 boulines. Les premiers boulines se trouvent à environ 1.25 mètre du sol, ce qui correspond à ce que l'on nomme « le saut de rat ». Plus de bandeau anti-vermines et de cordons (rangée de pierre en saillie) qui servaient aussi de perchoir aux pigeons et permettaient aux personnes, qui venaient entretenir les boulines, de poser le pied, ces derniers ont été arasés. Pas d'échelle tournante, cette dernière a dû être supprimée lors de la création du deuxième niveau. Un escalier balancé en bois avec rambarde, adossé au mur, permet d'accéder à l'étage.

A l'étage, les boulines ont été détruits laissant apparaître le nu du mur. Le plancher repose sur des poutres engagées dans les boulines. A côté de la trémie d'escalier, accroché à la charpente, se trouve un nichoir à pigeon en bois de 1.04 mètre de haut sur 1.95 mètre de large comportant quatre rangées de huit cases de 21 cm par 21 cm sur une profondeur de 32 centimètres. Il y en avait-il sur toute la périphérie ? Nous l'ignorons, rien ne l'affirme ni le contredit.

Par extension, on peut évaluer à environ 850, le nombre total de boulines que devait avoir ce pigeonnier à sa construction.

Remarque :

Il est convenu d'évaluer la taille d'un domaine et d'en évaluer son importance en fonction de la taille du pigeonnier. Il semble admis qu'un bouline corresponde à un arpent de terre labourable (1) (Un arpent commun de France représente 42a 22ca.).

La précision de la qualité des terres labourables sera largement inspirée par l'article 168 de la nouvelle Coutume d'Orléans qui en exclura les vignes et les prés.

Après ses considérations, si l'on suppose que les 850 boulines étaient occupés, cela nous donne un domaine d'une superficie de 358ha 87a. Ce qui ne fait pas moins de 1700 pigeons ou fuyards !!!

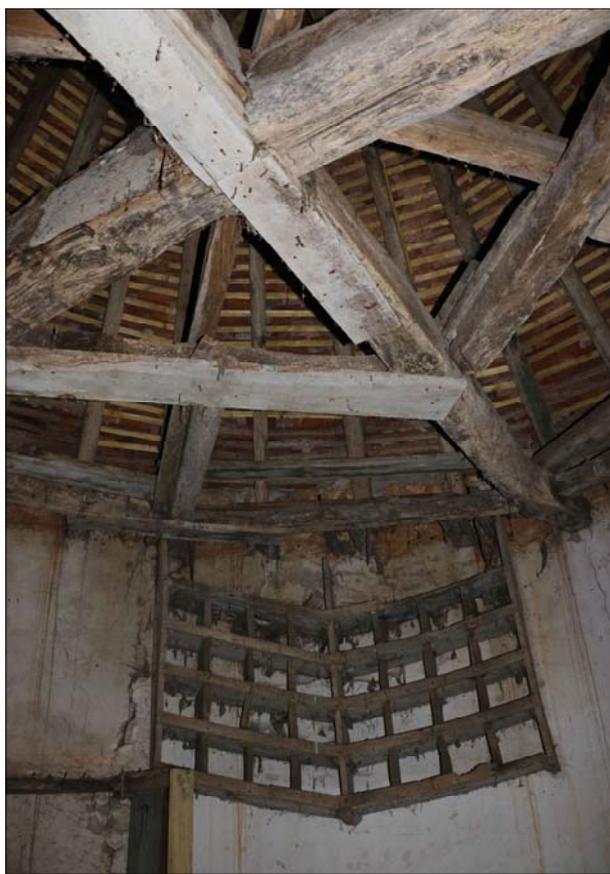
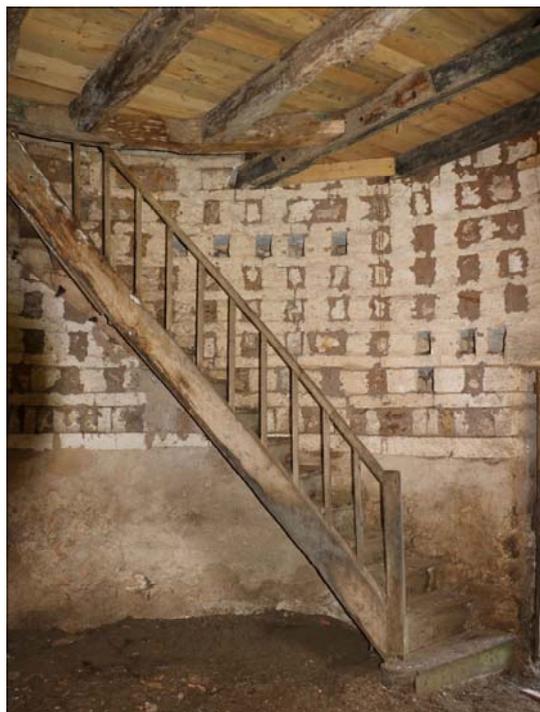
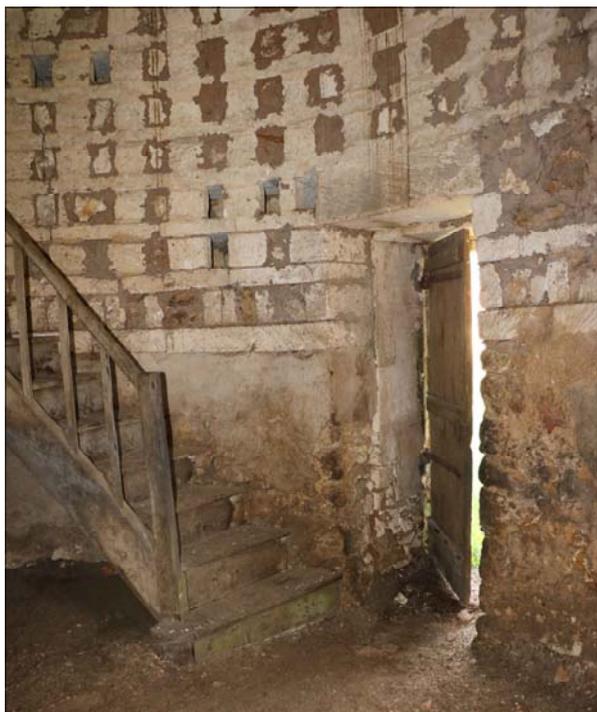
(1) La jurisprudence du Parlement de Paris avait alors établi, dans ce domaine, les règles suivantes par un arrêt du 18 mai 1549 : « Les seigneurs de fief pouvaient avoir dans leurs colombiers, autant de boulines qu'ils avaient de terres (arpents) alentour et au-dedans de leur fief, afin de pouvoir nourrir leurs pigeons. »

## DESCRIPTIF PHOTOGRAPHIQUE



Pigeonnier de Beaucueil - Saint-Sulpice de Mareuil- ( Dordogne ) - Parrot Anita / février 2024

## DESCRIPTIF PHOTOGRAPHIQUE



Pigeonnier de Beaurecueil - Saint-Sulpice de Mareuil- ( Dordogne ) - Parrot Anita / février 2024

## DESCRIPTIF PHOTOGRAPHIQUE



Fenêtre ouverte au XIXème siècle

Feuillure de l'ancienne porte.

Seuil de porte rabaissé.



Boulins murés.

Cordons arasés.

Bandeau anti-vermines arasé.

Pigeonnier de Beaurecueil - Saint-Sulpice de Mareuil- ( Dordogne ) - Parrot Anita / février 2024

## HISTORIQUE ET SOURCES DOCUMENTAIRES

Le pigeonnier de Beaurecueil rentre, avant qu'il ne subisse quelques modifications, dans la catégorie des Pigeonnier à pied. Comme ses semblables, c'est un édifice isolé, uni fonctionnel, dont son seul usage est destiné à loger des pigeons ou fuyards et dont les boulins ou nids sont présents de bas en haut, affirmant ainsi son caractère seigneurial.

L'appellation de ce type de pigeonnier varie suivant sa situation géographique dans cette France de l'Ancien Régime avant la révolution française. Dans les pays de droit écrit, dont les juridictions se situent au-dessous d'une ligne qui va en gros de la Rochelle à Genève, on parle plus facilement de Pigeonnier, alors que dans les pays de coutumes, qui occupent le nord de la France, on parle plus généralement de Colombier. En Guyenne et en Périgord, on lui préfère le terme « fuye ».

L'histoire de ce pigeonnier, quant à elle, est intimement liée à celle du château de Beaurecueil. Au début du XVI<sup>ème</sup> siècle, il est dénommé « repaire noble de Corneuil », c'est un fortin, avec donjon, pont-levis et prison, dont aujourd'hui, il ne subsiste que deux tours crénelées. Il appartient à Maître Jean de Marcihac, Seigneur de Corneuil, notaire, secrétaire du roi et greffier civil et criminel en la cour du Parlement de Bordeaux. On s'accorde pour lui attribuer la reconstruction du château, malmené pendant la guerre de Cent Ans (1337-1453). Il est vraisemblable que le pigeonnier ait été lui aussi bâti à cette même époque d'autant plus que le droit à fuye lui est acquis du fait de son statut et de ses possessions (Il est seigneur haut justicier ayant fief (1)). A la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle, le château est évoqué sous le nom de « repaire de Bonrecueil (Bon-Recuelh) ».

Pourquoi édifier un tel Pigeonnier ? Si un pigeonnier à pied était édifié pour l'élevage des pigeonneaux et la production de colombine, engrais très recherché, c'était aussi, le symbole du rang social de son détenteur et par sa taille le reflet de sa richesse. Notons que le droit à pigeonnier ou à colombier sera aboli à la Révolution par les décrets du 4 et 11 août 1789. En Mareuillais, il semble, après l'examen des cahiers de doléances (2) que ce droit n'ait pas fait l'objet de contestation comme dans d'autres régions.

En 1539, Jean de Marcihac s'associe avec Pierre Sommelin Maître de forge et fait bâtir une forge. C'est le début d'une épopée qui dura un peu plus de trois siècles où le domaine vivra au rythme de la forge. Il verra défiler bon nombre de propriétaires et de Maîtres de forge, qui l'affermèrent ou en deviendront les propriétaires et connaîtra des périodes de prospérités, mais aussi de nombreuses faillites. Les forges fonctionneront jusqu'en 1840, de cette industrie, il ne reste que les deux chapelles des fours.

Mais qu'advient-il du Pigeonnier au cours des siècles suivants ?

En 1633, Emeric de la Roussie, alors propriétaire de Bonrecueil l'évoque dans un acte de partage de ses biens entre ses trois enfants mâles en ces termes « *je dis que je donne à François, mon aîné, ma maison et château de Bonrecueil, basse cour, jardin, grange, fuye, la forge, l'étang, le grand pré sous le jardin. En outre, les domaines de Corneuil, Faucharias, du Goupilhou, noblement et en justice.....* ». Ce qui tend à prouver que le pigeonnier est encore utilisé pleinement dans sa fonction première et que le droit à Pigeonnier reste maintenu.

En 1700, Bernard de Saint-Aulaire dit Monsieur de Ponville, propriétaire depuis le 19 septembre 1676, après avoir acquis aux enchères les biens et seigneurie de Bonrecueil, rente et autres domaines, donne en fermage, le 15 du mois de mars, l'ensemble du domaine à Jacques Lombard, sieur de Chazaud et à Jean Neuilhier. A cette occasion, fut dressé le 21 juin 1700 un inventaire des lieux qui nous en apprend un peu plus sur l'état du pigeonnier. Il est dit que Bonrecueil possède encore un pont-levis, un donjon, un corps de garde, une prison..... Et précise qu'il n'y a ni volaille dans la basse-cour, ni pigeons dans la fuye.

(1) *selon le ressort du parlement de Bordeaux: « Les fuyes ou fuies, qui sont en fait des pigeonnier à pied, restent l'apanage des seigneurs hauts justiciers ».*

(2) *Archive en ligne des Archives Départementales de la Dordogne.*

## HISTORIQUE ET SOURCES DOCUMENTAIRES

En 1728, Marie Anne de Maillard veuve de Pierre de La Roussie, sieur de Fontenel se remarie en 1730 avec François Grand de Bellussière, sieur de Rochat, elle conserve de son héritage le lot de Bonrecueil, « *le château en tout son entier, cour, donjon, grange, jardin, enclos, prés de réserve et fuye avec la terre de réserve.....* ».

En 1745, elle confie l'exploitation de Bonrecueil au Maître de forge François Lapouge qui s'associe avec Mathieu Beynaud. Ils afferment « *le château, cour, donjon, fuye, jardin, prés de réserve, forge à battre, fourneaux, étang, lavoir.* » Lapouge exploitera Bonrecueil pendant 25 ans, il la fera prospérer jusqu'à sa faillite complète. A-t-il délaissé l'entretien du pigeonnier durant cette fin de période, plus occupé qu'il était à résoudre ses difficultés financières concernant la forge ? Rien ne le dit, mais on peut le supposer.

En 1780, Monsieur de Maillard, héritier de Madame de Rochat sous l'égide de Monsieur de la Faye, afferme à vie le domaine de Bonrecueil, Corneuil et Faucharias au sieur Laborde. « *Il jouira du droit de fuye, il lui sera permis de faire au château toutes les réparations et enjolivements qu'il jugera à propos, d'augmenter les bâtiments, d'en changer la forme .....* ». On peut légitimement penser que le pigeonnier était encore fonctionnel. Monsieur Laborde sous-loue le domaine, le 9 juin 1789, à Messieurs Bernard Pointeau, Jean Paradol et Antoine Champagnac. Peu de temps après, un arrangement amiable entre Monsieur de Maillard et Monsieur Laborde mettra fin à l'affermage.

Monsieur Pointeau affermera Bonrecueil à Monsieur de Maillard le 9 nivôse de l'an IV (1er janvier 1796). L'inventaire des lieux fera apparaître la grande vétusté des bâtiments. C'est cet état de fait qui nous laisse penser que le pigeonnier devait, lui aussi, se trouver dans un état pitoyable nécessitant d'importantes réparations. Les réparations ne seront jamais faites compte tenu de l'état des finances des protagonistes, les difficultés financières de Pointeau entraînant celles de Monsieur de Maillard.

En 1811, Monsieur de Maillard vend Bonrecueil à Jean-Louis Ribeyrol.

En 1861, les forges sont éteintes depuis quelques années, les époux Dussolier, héritiers par Madame de Mathieu Ribeyrol (fils de Jean-Louis Ribeyrol), Maître de forge, ont converti l'ensemble du domaine en une exploitation agricole. Leur fils Alcide Dussolier, homme de lettres, député et sénateur républicain de la Dordogne y résidera jusqu'à son décès au château le 10 mai 1918. Il est probable, qu'en cette deuxième partie du XIXème siècle, le pigeonnier fut réparé et transformé.

Nous terminerons par l'évocation du pigeonnier de Bonrecueil qu'en fait Eugène Le Roy, dans le supplément hebdomadaire du journal l'avenir de la Dordogne du 12 avril 1900, sous la rubrique « *carnet de notes d'une excursion de quinze jours en Périgord* » : « *Voici Bonrecueil, au non jovent, propriété de mon très cher ami Dussolier ( Alcide Dussolier) qui, depuis que j'ai passé là, a été si cruellement éprouvé par un deuil (celui de son épouse) irréparable dont l'universelle sympathie de ses concitoyens amortit à peine la douleur. Les murs du vaste jardin bordent la route et à une extrémité se dresse un grand pigeonnier en forme de tour, aux boulins vides maintenant.....* »

Aujourd'hui, le Domaine porte le nom de « Beaurecueil », ce changement de nom peut trouver son origine par une mauvaise transcription de « Bonrecueil » lors de l'édification du plan cadastral Napoléonien et de l'état de section du 10 juin 1823 établis par Monsieur Monzie-Lassere, géomètre.

### Sources Documentaires

- ◇ « *de l'usage des fiefs et autres droits seigneuriaux* » par Messire Denis DE SALVAING (1731). (chapitre XLIII page 258 à 265. Source gallica.bnf.fr / BnF.
- ◇ « *Bonrecueil et sa forge* » (1995) Madame HERIARD. (Document fourni par Mr Cuénod Jean-Noël)
- ◇ « *Observations sur la jurisprudence et la doctrine françaises relatives au droit de colombier (XVIe-XVIIIe siècle)* par Didier Veillon. Tiré du recueil « *Justice et sociétés rurales du XVIème siècle à nos Jours* » (page 211 à 227).
- ◇ « *L'avenir de la Dordogne* » (12/04/1900) Source gallica.bnf.fr / BnF.

## **DEVENIR DE L'ÉDIFICE OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DU RÉDACTEUR**

L'ensemble de l'édifice se trouve dans un état satisfaisant d'autant plus que les propriétaires viennent de réaliser la réfection totale de la toiture assurant ainsi la pérennité de ce pigeonnier.  
Un grand merci à eux pour leur accueil et pour nous avoir permis d'effectuer mesures et photographies.

## **RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

Noms et prénoms des rédacteurs  
Madame PARROT Anita  
Madame BARBIER DE LA SERRE Béatrice  
Monsieur BARBIER DE LA SERRE Michel  
Monsieur PARROT Yannick

Dossier achevé le 02/03/2024